



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARGENTEUIL  
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 11 décembre 2024 à 19 h 32, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Aucun membre du conseil n'est absent.

Monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

**1. Ouverture de la séance**

Le maire déclare la présente séance extraordinaire ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

2024-12-269

**2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour**

**Considérant** que tous les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié en conformité avec l'article 153 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;

**Considérant** qu'ils confirment avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024 À 19 H 00**

**1. Ouverture de la séance extraordinaire**

**2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour**

**3. Affaires diverses**

3.1 Adoption du règlement 2024-05 concernant le budget et la taxation pour l'exercice fiscal 2025

3.2 Retrait d'affectations du surplus au budget 2024

3.3 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 4 à l'entreprise Monco Construction inc. pour les travaux de réfection du chemin Hammond

3.4 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 à l'entreprise RN CIVIL (10570389 CANADA INC.) pour les



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024**

travaux de remplacement du ponton du ruisseau  
Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta

#### 4. Période de questions

#### 5. Levée de la séance

**ADOPTÉE.**

#### 3. Affaires diverses

2024-12-270

##### 3.1 **Adoption du règlement 2024-05 concernant le budget et la taxation pour l'exercice fiscal 2025**

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 4 décembre 2024 par monsieur le conseiller Francis Léger et qu'un projet de règlement concernant le budget et la taxation a été adopté ;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;

**Considérant** que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**Considérant** que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le Règlement 2024-05 concernant le budget et la taxation pour l'exercice fiscal 2025.

**ADOPTÉE.**

2024-12-271

##### 3.2 **Retrait d'affectations du surplus au budget 2024**

**Considérant** que les affectations du surplus permettent de régulariser les budgets annuels ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'effectuer un réaménagement des affectations du surplus en fonction des dépenses réalisées pendant l'année en cours ;

**Considérant** que le retrait d'affectations du surplus du budget de l'année en cours en permet l'utilisation pour le budget de l'an prochain.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Diane Bélair

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE NE PAS AFFECTER** la somme de deux cent mille dollars (200 000 \$) du surplus accumulé affecté prévu au poste budgétaire 03-51000-000 du budget 2024.

**DE NE PAS AFFECTER** la totalité du solde disponible des règlements d'emprunt fermés prévu au poste budgétaire 03-73000-000 du budget 2024.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024**

**ADOPTÉE.**

2024-12-272

**3.3 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 4 à l'entreprise Monco Construction inc. pour les travaux de réfection du chemin Hammond**

**Considérant** la résolution numéro 2024-04-072 visant à adjuger à l'entreprise Monco Construction inc. le contrat pour les travaux de réfection du chemin Hammond au montant de 1 923 785,13 \$, taxes incluses ;

**Considérant** le décompte progressif numéro 4 et la demande de paiement déposés par Monco Construction inc. ;

**Considérant** la recommandation favorable de madame Annie Lépine, ingénieure surveillante du projet, à la suite de l'émission du certificat de paiement numéro 4.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCEPTER** la facture progressive numéro 4 au montant total de 56 431,59 \$, taxes en sus.

**DE SPÉCIFIER** que la retenue de 10%, soit de 5 643,16 \$, taxes en sus, est appliquée comme prévu dans le contrat intervenu avec l'entrepreneur.

**D'AUTORISER** le paiement de la somme de 50 788,43 \$, taxes en sus, à l'entreprise Monco Construction inc. pour les travaux effectués en date du 29 novembre 2024.

**ADOPTÉE.**

2024-12-273

**3.4 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 à l'entreprise RN CIVIL (10570389 CANADA INC.) pour les travaux de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta**

**Considérant** la résolution numéro 2024-04-073 visant à adjuger à l'entreprise RN CIVIL (10570389 CANADA INC.) le contrat pour les travaux de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta ;

**Considérant** le décompte progressif numéro 1 et la demande de paiement déposés par RN CIVIL (10570389 CANADA INC.) ;

**Considérant** les quatre (4) directives de changement visant à disposer de sols contaminés, à protéger les ouvrages par temps froid, à restaurer le lit du cours d'eau et à ajouter une surépaisseur de gravier dans l'attente du pavage du chemin au printemps 2025 ;

**Considérant** la recommandation favorable de monsieur Christian Tremblay, ingénieur surveillant du projet, à la suite de l'émission du certificat de paiement numéro 1.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024**

**D'ACCEPTER** les directives de changement numéro 1 à 4 au montant de 32 736,65 \$, taxes en sus.

**D'ACCEPTER** la facture progressive numéro 1 au montant total de 448 245,95 \$, taxes en sus.

**DE SPÉCIFIER** que la retenue de 10%, soit de 44 824,60 \$, taxes en sus, est appliquée comme prévu dans le contrat intervenu avec l'entrepreneur.

**D'AUTORISER** le paiement de la somme de 403 421,35 \$, taxes en sus, à l'entreprise RN CIVIL (10570389 CANADA INC.) pour les travaux effectués en date du 10 décembre 2024.

**ADOPTÉE.**

**4. Période de questions**

Les personnes adressent leurs questions au président de la séance.

2024-12-274

**5. Levée de la séance**

À **19h38**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Yvon Arnold

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Gabriel Therrien  
Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé  
Maire et  
président d'assemblée

Gabriel Therrien  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé  
Maire et président d'assemblée